

Reflets

Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire



Implantation de services sociaux scolaires en milieu francophone minoritaire

Sonja Marion

Volume 1, Number 1, Spring 1995

Des pratiques à notre image : défis et ressources

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/026068ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/026068ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire

ISSN

1203-4576 (print)

1712-8498 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Marion, S. (1995). Implantation de services sociaux scolaires en milieu francophone minoritaire. *Reflets*, 1(1), 223–226.
<https://doi.org/10.7202/026068ar>

Implantation de services sociaux scolaires en milieu francophone minoritaire

Sonja Marion

Centre Phoenix pour enfants et familles

Tracer le portrait du développement des services sociaux scolaires en milieu francophone minoritaire, plus précisément dans le comté de Renfrew, rend compte de l'ampleur du travail effectué tout au long des différentes étapes du processus.

Une brève description de l'emplacement du projet ainsi que des organismes engagés servira à mieux comprendre la dynamique inhérente au travail effectué. Notons d'abord que le comté de Renfrew est un des plus pauvres et des plus vastes d'Ontario. Bien que disséminée à la grandeur du comté, la population francophone est toutefois plus concentrée dans la ville de Pembroke. Le phénomène d'assimilation prend beaucoup d'ampleur puisque dans la plupart des familles où la langue française est utilisée, un des conjoints est anglophone.

Avant l'implantation des services sociaux scolaires francophones, le *Centre Phoenix pour enfants et familles* n'offrait des services qu'à environ six familles du comté. Au printemps 1989, le Centre conclut une entente avec l'*École secondaire catholique Jeanne-Lajoie* dans le but d'offrir des services sociaux scolaires. Cette entente facilite l'accessibilité des services pour les jeunes francophones du comté.

L'École secondaire catholique Jeanne-Lajoie est une jeune institution qui accueille environ deux cents élèves de la 9^e à la 13^e

année. La travailleuse sociale affectée à l'école offre des services aux élèves de moins de 16 ans qui consultent surtout lorsqu'ils font face à des situations de crise, liées notamment à des difficultés financières, aux relations avec leur famille, à des agressions, etc. Au cours des premiers mois du projet, la présence de la travailleuse sociale à l'école est limitée, mais dès l'année scolaire 1989-90, elle augmente à deux jours et demi par semaine afin de mieux répondre aux demandes et aux besoins de la population étudiante. Outre les interventions individuelles, son travail comprend la participation à des conférences de cas, de la consultation et la mise sur pied de programmes de prévention.

Suite à cette première entente avec l'*École secondaire Jeanne-Lajoie*, les services s'étendent bientôt à trois autres écoles, chacune possédant des caractéristiques particulières dont il importe de tenir compte dans le développement des services.

L'*École intermédiaire Ste-Jeanne-D'Arc* accueille les élèves de 6^e, 7^e et 8^e années. Ces années de transition scolaire reflètent aussi la transition entre l'enfance et le monde des adultes auquel les élèves doivent s'adapter. Dans ce milieu, avec le soutien de l'intervenante, les enseignantes et les enseignants se mobilisent pour venir en aide aux élèves qui vivent des situations difficiles.

À l'*École St-Jean-Baptiste*, un travail initial de démystification des services sociaux doit se faire, par le biais d'interventions spontanées. Bien qu'ils acceptent que leurs enfants reçoivent des services, plusieurs facteurs font en sorte que les parents ne puissent pas nécessairement y participer.

Ce travail initial de démystification des services, portant, entre autres, sur la clarification des rôles au sein d'une école militaire, doit aussi être fait à l'*École militaire Forbes*. Cette école accueille des élèves de la prématernelle à la 8^e année, qui doivent transiger avec les nombreuses séparations auxquelles ils sont confrontés; l'incertitude qu'ils vivent à cause des affectations inévitables de leurs parents, compte tenu le mandat mondial de la base de Petawawa, peut entraîner de nombreux problèmes.

Suite à l'expansion des services sociaux scolaires à quatre écoles, le Centre Phoenix établit, avec la Section de langue française du

conseil scolaire, une entente prévoyant que la supervision des services et la responsabilité des décisions cliniques se fasse au niveau du Centre. Deux résolutions spéciales du conseil d'administration du Centre Phoenix font en sorte que l'intervenante puisse offrir des services aux élèves de plus de seize ans et à ceux habitant à l'extérieur du comté.

Ce développement des services francophones entraîne la création d'autres tâches. La traduction d'un grand nombre de documents couramment utilisés au Centre et dans les écoles ainsi que le transport du matériel pour les thérapies de jeu dans les différentes écoles en sont des exemples. Certaines personnes ont été d'une grande aide dans ce projet. Une étudiante en année terminale au baccalauréat en travail social réalise, entre autres, deux rapports concernant l'amélioration des services en français au niveau de l'agence et du comté de Renfrew. De surcroît, le travail des bénévoles qui s'engagent à divers niveaux (co-animation de groupe, traduction) contribue grandement à la réalisation du projet d'expansion des services francophones.

Cette expansion amène l'intervenante à diversifier ses approches de service. Les interventions de groupe se développent d'une façon particulièrement rapide, tant au niveau du nombre que de la nature des problématiques abordées. Bien que le Centre favorise une co-animation des groupes, la pénurie de ressources humaines francophones le permet rarement.

En janvier 1994, grâce à un financement de la Section de langue française du conseil scolaire ainsi que du ministère des Services sociaux et communautaires, une technicienne en service social est embauchée, sur une base contractuelle, pour aider à répondre aux demandes de service qui se multiplient. En décembre 1994, ce contrat est converti en poste permanent à temps partiel (deux jours par semaine).

Le développement des services sociaux scolaires francophones dans le comté de Renfrew dépend grandement du travail social communautaire effectué par la praticienne, par l'entremise de sa participation dans divers comités tant au niveau social, politique que culturel. Ces services répondent à des besoins incontestables qui se

caractérisent par leur précarité. L'expansion ainsi que la survie de ces services francophones dépendent non seulement des subventions qui leur sont accordées, mais aussi du partenariat actif qui s'est établi entre le centre de santé mentale, le conseil scolaire et les écoles en question.